



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le deux septembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance: GRAZI François,

3. Création du syndicat mixte de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent: décision d'adhérer au syndicat, adoption des statuts et autorisation à donner au Maire afin de réaliser toutes les opérations nécessaires à sa mise en place

Délibération N° 034-2017

Le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la valorisation du Grand Site de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent", le Département de la Haute-Corse, la Communauté de communes de "Nebbiu - Conca d'Oru", les Communes de Barbaggio, Farinole, Oletta, Patrimonio, Poggio d'Oletta et Saint-Florent se sont engagées à mettre en place une gestion concertée du site qui a reçu le 22 mars 2017 le label Grand Site de France.

Afin d'institutionnaliser ce partenariat qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de protection environnementale et paysagère, il convient aujourd'hui de proposer, conjointement avec les partenaires institutionnels suscités, la création d'un syndicat mixte et d'acter l'adhésion de la Commune à cette structure composée de membres désignés par les assemblées délibérantes des huit collectivités et établissements membres.

Cette structure, qui a pour objet la gestion et l'animation du Grand Site, poursuit notamment les objectifs :

- de poursuivre et renforcer la protection, la restauration et la gestion durable des qualités paysagères du Grand Site,
- d'améliorer la qualité de la découverte et de la fréquentation du Grand Site,
- de développer un tourisme durable et identitaire fondé sur la complémentarité Terre/Mer,
- de gérer et promouvoir le Grand Site, partager son identité et l'esprit des lieux.

Outre l'optimisation des moyens humains et matériels, la création du syndicat mixte permettra de répondre à l'obligation faite par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire lors sa décision d'attribution du label « Grand Site de France », ainsi que de coordonner la mise en œuvre du plan de gestion durable du Grand Site élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs locaux.

Une commission « Gouvernance », associant notamment le Conseil Départemental, la Communauté de communes du "Nebbiu - Conca d'Oru" et les six Communes, a établi les statuts du syndicat qui devront être approuvés par arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

Le Maire précise alors à ses collègues qu'il est nécessaire de statuer sur les points suivants:

- l'adhésion de la commune au syndicat mixte de "Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio-golfe de Saint-Florent" dès sa création par arrêté préfectoral,
- l'adoption des statuts joints en annexe,
- l'autorisation à donner au Maire afin de signer tous actes utiles à la signature des statuts et à la mise en place du syndicat mixte.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT:

- Les engagements pris par la Commune de constituer, avant la fin de l'année 2017, un syndicat mixte dédié à la gestion du label Grand Site de France en lieu et place du Département de la Haute-Corse, aux termes de la Convention de gouvernance et de partenariat pour la gestion durable du Grand Site de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent" pour la période 2017 – 2022, signée le 23 février 2017 et autorisée par la délibération communale du 9 février 2017,
- L'intérêt pour la Commune de participer à une structure de gouvernance adaptée pour la gestion du Grand Site et la mise en œuvre coordonnée de son plan de gestion durable,

DECIDE l'adhésion de la Commune de POGGIO D'OLETTA au syndicat mixte de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent",

ADOpte les statuts du syndicat ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts du syndicat ainsi que tous actes nécessaires à sa mise en place.

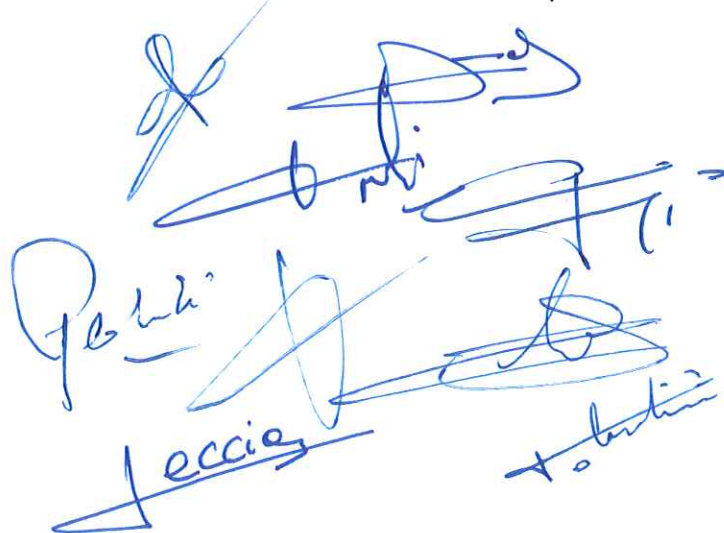
Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire








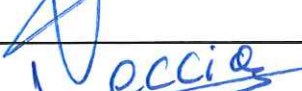




Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 2 septembre 2017 à 14 heures

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	